



MAIRIE DE LAIZ

Séance du 28 Mars 2024

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 15 Excusé(e)s : 3 Présents : 12 Votants : 12 Pouvoir : 2</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre le 28 Mars et à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 20 Mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> M. Sébastien SCHAUVING, Mme Nelly SALLET, M. Jean-Louis CHALOIN, Mme Marie-Pierre FONTMORIN, M. Francis BOURGEOIS, M. Francis VISCOVI, M. Franck TEPPE, M. Alexandre MUZY, M. Fabien LOPES, Mme Jocelyne KOROSSEC, Mme Véronique SILVI,</p> <p><u>Etaient absents :</u> M. Fabrice DESPLANCHES, Mme Christelle GEOFFROY, Mme Michelle GOYON</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Mme Sylvie MARECHAL- GOYON</p>
--	---

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – 28 MARS 2024

Ordre de la séance

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte-rendu

Délibérations :

- Adoption des comptes administratifs 2023 Commune
- Adoption des comptes de gestion 2023 Commune
- Affectation des résultats 2023 Commune
- Vote des taxes locales
- Subventions versées pour l'année 2024
- Vote du budget primitif 2024 Commune
- Cimetière

Divers :

- Compte-rendu de réunions

Délibérations adoptées

N° 24-12 Approbation CG 2023 Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Comptable.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le compte de gestion du Comptable pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif 2023 de la commune.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 24-13 Approbation CA 2023

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de la première adjointe, Madame Sylvie MARECHAL-GOYON, désignée par le Conseil pour présider la présentation du compte administratif,

Considérant que Monsieur SCHAUVING Sébastien, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence pendant le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2023 comme présenté ci-dessous :

Détermination des résultats				
		Investissement	Fonctionnement	Total
	Recettes exercice N	210 858.25	875 872.38	1 086 730.63
1	Dépenses exercice N	213 027.72	755 882.20	968 909.92
2	Résultat de l'exercice (1-2)	-2 169.47	119 990.18	117 820.71
I	Résultat antérieur	-52 403.79	373 532.30	321 128.51
II	Solde d'exécution (I + II)	-54 573.26	493 522.48	438 949.22
B	Résultat d'ensemble (A + B)	-54 573.26	493 522.48	438 949.22

N°24-14 Affectations résultats 2023

Après avoir entendu l'exposé du Compte administratif 2023, et du Compte de Gestion 2023, relatif au budget principal M57,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2023 :

Le Conseil Municipal :

VU les résultats de l'exercice 2023 du budget principal apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif au 31 décembre 2023,

DÉCIDE d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de 493 522.48 € :

* en section de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté » pour la somme de 438 949.22 €.

* à la section d'investissement (titre à émettre au compte 1068) la somme de 54 573.26 € pour couvrir le déficit d'investissement,

N°24-15 Fixation taux taxes directes 2024

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer ainsi les taux d'impositions applicables pour l'année 2024

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâtie	30.81 %	31.20 %
Taxe foncière non bâtie	40.12 %	40.50 %
Taxe d'habitation (vacant et secondaire)	10.76 %	10.80 %

De charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux

N°24-16 Subvention associations 2024

VU la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport présenté par le Maire

CONSIDÉRANT les demandes de subventions faites par les associations et leur intérêt pour la vie et le dynamisme local,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Organismes	Montant
CFA BTP Ain	150.00 €
MFR « La Vernée » Péronnas	50.00 €
MFR Cormoranche en Bugey	50.00 €
MFR Bâgé	150.00 €
Cantonaide	300.00 €
Bibliothèque de Laiz	1 900.00 €
Comité de Fleurissement	1 500.00 €
CAUE	66.40 €
FSL CODAL	406.50 €
FCVS	37.50 €

DIT que ces dépenses seront imputées à l'article 65748 du budget de l'exercice 2024.

N°24-17 Approbation du BP 2024

Le Maire présente le budget primitif 2024 du budget principal de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 230 350.00 €

RECETTES : 1 230 350.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 352 514.00 €

RECETTES : 352 514.00 €

Le budget est voté en équilibre en section de fonctionnement et d'investissement.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les recettes et les dépenses pour chacune des deux sections

ADOpte le budget primitif tel qu'il est présenté

N°24-18 Tarif cimetière

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,
VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Juillet 2021 fixant les tarifs des concessions au cimetière de Laiz,
CONSIDÉRANT les différents travaux faits au cimetière pour la reprise de concessions abandonnées.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour les concessions d'occasions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
FIXE comme suit les nouveaux tarifs applicables au 1er avril 2024

	Concessions enfants * 1m ²	Concessions classiques 2m ²	Concessions d'occasion *	Columbariums Case simple	Cavernes 1m ²	Plaques au Jardin du souvenir
15 ans		90 €	800 €	762 €	65 €	30 €
30 ans	0.0 €	160 €	1 000 €	1 296 €	100 €	50 €

* Première ouverture, ensuite le renouvellement devient une concession classique

Pour toute intervention dans le cimetière par un particulier ou un professionnel, une autorisation de travaux doit être obtenue auprès des services de la mairie.

Aucune gravure ne peut être faite sur les portes des cases au columbarium ou sur les pavés du jardin du souvenir, seules des plaques pourront être apposées.

Divers :

Le Maire explique le projet des ombrières à la salle des fêtes → projet à l'étude pour la meilleure mise en place pour la commune, mais également l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024.

Monsieur le Maire informe de l'installation de composteurs collectifs dans le lotissement stadium.
De plus, il explique que pour la rénovation du chauffage, l'entreprise Doridon à Crêches-sur-Saône a été choisi.

Monsieur le Maire ajoute que la soirée d'improvisation a eu des retours très positifs.

Le conseil consultatif des pompiers s'est réuni pour la dissolution du SLIS, et un inventaire du matériel sera réalisé début avril.

Monsieur le Maire explique que l'organisation du Tour de l'Ain continue, notamment à travers une réunion prévue le 24/04/2024 pour faire le point avec les associations.

Madame Nelly SALLET présente un retour de la Commission Famille :

- Mutuelle communale = 4 communes ont adhéré à des mutuelles
- Bilan France services = 9 partenaires + 2 nouveaux (Ma prime renov). 2 agents à 35h, suite à l'augmentation de la fréquentation.

- Bilan financier = 2021 : 33800 €
2022 : 44815 €

Hausse des visites de plus de 66 %, dont 22% hors du territoire.

- Crèches = 48 places Pont-de-Veyle – 38 places Vonnas → forte demande
- Centre de Loisirs (3-6ans) = 60 places Laiz – 70 places Vonnas
(7-11ans) = 40 places Vonnas

Il manque une vingtaine de places à Laiz.

Le Conseiller numérique propose une session.

Francis Viscovi :

- La Soirée jumelage a réuni 160 personnes
- L'association Vélo de Grièges a fait 20 ventes

- Dimanche 7 avril à 9h rando vélo organisée par Marie-Pierre, direction Cormoranche-sur-Saône.

La séance est levée à 21h50

Le secrétaire de séance
Mme Sylvie MARECHAL-
GOYON

Le Maire,
Monsieur Sébastien SCHAUVING